

AIDE-MÉMOIRE

DÉPENSES D'EMPLOI

N'oubliez pas de fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 signés par l'employeur.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Repas et boissons
- Papeterie, frais de poste et fournitures de bureau
- Honoraires professionnels (y compris les frais comptables et juridiques)
- Frais de déplacement et hébergement
- Frais de stationnement
- Location de bureau commercial
- Frais de télécommunications
- Frais liés aux outils des gens de métier
- Frais liés aux outils des apprentis mécaniciens
- Frais liés à un instrument de musique
- Dépenses liées aux véhicules à moteur (voir aide-mémoire)
- Publicité et promotion
(employé à commission seulement)
- Frais de représentation
(employé à commission seulement)

UTILISATION DE LA RÉSIDENCE

- Dans quel type d'espace travaillez-vous ? (pièce désignée ou aire commune)
 - Si aire commune, fournir le nombre d'heure travaillée par semaine à votre domicile.
- % d'utilisation à des fins d'affaires (Superficie du domicile utilisée pour affaires VS Superficie totale du domicile)
- Chauffage et électricité
- Entretien et réparations mineures
- Loyer (si locataire)

SUITE →



- Assurances habitation
(employé à commission seulement)
- Impôts fonciers (taxes municipales et taxes scolaires)
(employé à commission seulement)
- Intérêts hypothécaires
(employé à commission seulement)